



Pour être durable, la pêche à pied a besoin d'un cadre clair

La Rochelle (AFP)



Des hommes vont pêcher des coquillages sur l'île d'Oléron le 18 novembre 2015 (AFP-XAVIER LEOTY)
Pour qu'elle soit durable et ne mette en péril coquillages et crustacés, la pêche à pied, loisir prisé par près de deux millions de Français, a un besoin urgent d'unifier sa réglementation et de communiquer sur les bons comportements.

De la Mer du Nord à la Méditerranée en passant par la Normandie, la Bretagne et toute la façade atlantique, l'Hexagone compterait plus de 1,8 million d'amateurs de pêche à pied, selon une étude de l'Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (Ifremer) datant de 2009. Un nombre qui a considérablement augmenté depuis une trentaine d'années, du fait de l'essor démographique sur le littoral et de l'explosion du tourisme.



Pêche à pied sur la plage sur l'île d'Oléron le 18 novembre 2015 (AFP-XAVIER LEOTY)

Cependant, les effets de cet afflux sur les gisements de coquillages (palourdes, huîtres, coques, couteaux, tellines, bigorneaux, etc.) et de crustacés (crabes, tourteaux, étrilles, crevettes) ne sont pas connus. L'étude du programme européen Life pêche à pied, dont le second colloque national s'est clôturé vendredi à La Rochelle, devrait rendre ses conclusions à l'horizon 2017.

Ce programme de quatre millions d'euros, co-financé par la Commission européenne (50%), la Communauté d'agglomération de La Rochelle et le Conservatoire du littoral, basé à Rochefort (Charente-Maritime), a été engagé en 2013 car "il n'existe à ce jour que des données parcellaires", explique Richard Coz, de l'Agence des aires marines protégées.

L'acquisition de données scientifiques constitue l'un des pans du programme Life pêche à pied, qui s'attache également à développer une communication nationale pour sensibiliser aux bonnes pratiques et à participer à l'adaptation de la réglementation.

[Visualiser l'article](#)

Un homme ramasse des coquillages sur l'île d'Oléron le 18 novembre 2015 (AFP-XAVIER LEOTY)

En effet, la législation en cours ne facilite pas la compréhension des règles car à ce jour la taille des prises varie selon le lieu ou la nature du pêcheur: "Un pêcheur à pied professionnel peut ramasser des palourdes de 3,5 cm mais un pêcheur amateur ne doit pas en prendre en-dessous de 4 cm", souligne ainsi Jean Kiffer, président de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs. Plus largement, la taille pour collecter des oursins et des tourteaux est plus petite au nord de la Loire qu'au sud. Quant à la quantité qu'un pêcheur peut prélever, elle change d'un département à l'autre...

- Établir des règles claires -

Mais, avant cela, il convient de sensibiliser les pêcheurs à pied de la nécessité de préserver les gisements, même si leur connaissance générale s'est améliorée. "Quand nous avons créé l'association Ile d'Oléron développement durable environnement (Iodde) en 2004, 85% des gens ignoraient qu'il existait une réglementation. Aujourd'hui quasiment tous savent qu'il ne faut pas retourner les roches qui constituent des habitats naturels", assure Jean-Baptiste Bonnin, co-fondateur d'Iodde et membre du projet Life.



Des gens cherchent des coquillages dans le sable sur l'île d'Oléron le 18 novembre 2015 (AFP-XAVIER LEOTY)

"Les gens ne sont pas idiots. Quand on leur explique, ils comprennent et ils veulent pouvoir continuer à aller à la pêche à pied. Mais, pour cela, il faut établir des règles claires", avance Isabelle Autissier, navigatrice et présidente du World Wildlife France (WWF) et de l'École de la mer. Elle est aussi membre du colloque Life pêche à pied, qui fédère associations, services de l'État, gestionnaires d'aires marines protégées, comité des pêches, collectivités ou encore scientifiques membres du Réseau national pour une pêche à pied récréative durable.

Le maire de La Rochelle et ancien skipper Jean-François Fontaine a profité du colloque pour soumettre une idée qui lui est chère: "Mettre en place un gel tournant des sites selon les espèces, selon le principe de l'assolement agricole, pour mesurer l'impact de la pêche à pied et, au contraire, la reconquête du site par la faune".